



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ  
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL  
MINISTÈRE DES FAMILLE, DE L'ENFANCE ET DES DROITS DES FEMMES  
MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

## ARRÊTÉ

fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale relevant des ministres chargés des affaires sociales au titre de l'année 2017

### **La ministre des affaires sociales et de la santé,**

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2012-483 du 13 avril 2012 portant statut particulier du corps des secrétaires administratifs relevant des ministres chargés des affaires sociales ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2012 fixant les modalités d'organisation et les épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale relevant des ministres chargés des affaires sociales ;

Vu l'arrêté du 11 janvier 2017 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale relevant des ministres chargés des affaires sociales ;

## ARRÊTE :

### Article 1<sup>er</sup>

La composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale relevant des ministres chargés des affaires sociales au titre de l'année 2017 est fixée ainsi qu'il suit :

Mme Françoise LINSOLAS

Inspectrice de classe exceptionnelle de  
l'action sanitaire et sociale,  
**Présidente** ;

Mme Marie-Anne FIGHERA

Attachée hors classe d'administration de l'Etat à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Occitanie ;

M. François FOURREAU

Inspecteur principal de la jeunesse et des sports honoraire ;

M. Pierre HOUSIEAUX

Attaché hors classe d'administration de l'Etat à l'agence régionale de santé Ile-de-France ;

Mme Catherine LAPEYRE

Directrice adjointe du travail à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Ile-de-France ;

M. Sébastien NGUGEN

Inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale à l'agence régionale de santé Hauts-de-France.

### **Article 2**

En cas d'indisponibilité de Mme Françoise LINSOLAS, la présidence sera assurée par M. François FOURREAU.

### **Article 3**

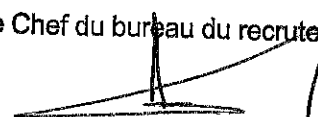
Cet examen professionnel est classé dans le groupe 2 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

### **Article 4**

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le - 9 FEV. 2017

Le Chef du bureau du recrutement



**Arnaud SCOLAN**